



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL16-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

16- MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ACCORD-CADRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANTS N° 2 AUX LOTS 1 ET 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°18 du 7 décembre 2020, un groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien a été constitué entre la Commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement de commande chargé de la consultation, et les communes de Beaupaire, Les Epesses, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe et Saint Paul en Pareds, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, le Centre Communal d'Action Sociale des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Paul en Pareds.

Pour la Ville des Herbiers, les lots 1 et 3 ont été attribués de la façon suivante :

		Ville des Herbiers	
		Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Papier hygiénique et d'essuyage	ORAPI_HYGIENE 69120 VAULX EN VELIN	2 500,00	18 000,00
Lot 3 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour bâtiments	ORAPI_HYGIENE 69120 VAULX EN VELIN	2 500,00	26 500,00

Pour rappel, par délibération n°11 du 6 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé les avenants n°1 du lot 1 – Papier hygiénique et d'essuyage, et du lot 3 – Chimie de nettoyage et d'entretien pour bâtiments avec la société ORAPI HYGIENE – 69120 VAULX EN VELIN afin de revoir les conditions tarifaires du lot 1 et d'ajouter une référence sur le lot 3.

Or, dans le cadre de l'exécution des accords-cadres des lots 1 et 3, il convient d'ajouter, par avenant, de nouveaux produits nécessaires à l'entretien des locaux.

En effet, en 2017, la collectivité a acquis un sanitaire de type cabine préfabriquée pour le Parc du Landreau, puis en 2018 à proximité de l'église Saint Pierre sis Rue Nationale. Jusqu'à présent, les consommables spécifiques étaient achetés auprès du fournisseur du WC public. Désormais, le titulaire du marché de produit d'entretien est en mesure de nous approvisionner pour ce type de produits.

Il convient alors de rajouter la référence suivante dans le Bordereau des Prix Unitaires du lot 1 - Papier hygiénique et d'essuyage :

Numéro de prix	Référence fournisseur (code)	Désignation du produit proposé par le fournisseur	Conditionnement du produit proposé	Prix unitaire du produit proposé (en € HT – tarifs de juillet 2024 (10))
01-15	255	Papier hygiénique maxi jumbo 350m non prédécoupé 2 plis	Colis 6 rouleaux	23,10

Par ailleurs, dans le cadre des besoins spécifiques de la Maison de la Petite Enfance et afin de répondre aux préconisations du médecin conseil, de nouveaux produits plus respectueux de la peau des enfants sont ajoutés au Bordereau des Prix Unitaires.

Il convient alors de rajouter les références suivantes dans le Bordereau des Prix Unitaires du lot 3 - Chimie de nettoyage et d'entretien pour bâtiments :

Numéro de prix	Référence fournisseur (code)	Désignation du produit proposé par le fournisseur	Conditionnement du produit proposé	Prix unitaire du produit proposé (en € HT – tarifs de juillet 2024 (10))
03-81	LB920275	BACTYNEA KIDS SPRAY 750 ML	CARTON DE 6 FLACONS	13.50
03-82	LB920285	BACTYNEA KIDS BIDON 5 L	CARTON DE 2	12.27

Les nouveaux Bordereaux des Prix Unitaires ci-annexés annulent et remplacent les précédents et deviennent pièces contractuelles.

Conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement, les montants des marchés restent inchangés :

- Lot 1 - montant minimum annuel 2 500 € HT – Montant maximum annuel 18 000 € HT.
- Lot 3 - montant minimum annuel 2 500 € HT – Montant maximum annuel 26 500 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-5

VU les délibérations n°18 du 7 décembre 2020, n°22 du 12 décembre 2022, n°11 du 6 février 2023 et n°25 du 26 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 18 septembre 2024,

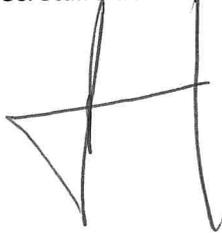
Considérant que dans le cadre de nouveaux besoins, il convient d'ajouter des produits aux BPU des lots 1 et 3,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°2 aux marchés de fournitures de produits d'entretien – Accords-cadres mono-attributaire avec émission de bons de commande pour les lots 1 et 3 décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024